

toutes
et tous
égaux

Communiqué de presse

Une campagne pour soutenir l'accès aux droits des femmes dans les territoires ruraux

Paris le 16 octobre 2023

A l'occasion de la journée internationale des femmes rurales le 15 octobre, la **Fédération nationale des CIDFF** – Centres d'information sur les droits des femmes et des familles et le **Gouvernement** s'associent à **plusieurs acteurs de proximité** pour déployer une campagne inédite afin de **favoriser l'accès aux droits des femmes en zones rurales**.

« L'ex-mari de ma fille ne verse pas la pension alimentaire, quels sont ses droits ? Mon amie reçoit des messages d'insultes de son ex-mari, que faire ? »

Promouvoir les dispositifs mis en place pour accompagner les femmes dans la ruralité

Les femmes des milieux ruraux sont surreprésentées parmi les personnes le plus précaires. Souvent isolées, elles subissent de fortes difficultés de mobilités, d'accès à la formation et à l'emploi ainsi qu'une plus grande exposition à la dépendance économique. Elles sont, pour toutes ces raisons, plus susceptibles d'être victimes de violences. En effet, **50% des féminicides ont lieu en milieu rural** alors que seul un tiers des Français y résident. Ces facteurs fragilisent la situation des femmes, de tous les âges et de tous les milieux sociaux.

Cette campagne, financée dans le cadre d'un appel à projet piloté par l'Agence nationale de la cohésion du territoire et la Direction générale de la cohésion sociale, vise à mieux **informer les femmes des territoires ruraux** sur leurs droits afin de briser leur isolement. Plus spécifiquement, celle-ci s'articule autour de trois thématiques : les violences faites aux femmes, la parentalité et l'accès à l'emploi.

L'objectif : orienter les femmes vers les solutions dont elles disposent pour mieux connaître leurs droits, et notamment leur permettre de **trouver le CIDFF le plus proche de chez elles**. En complément, cette campagne valorisera certains dispositifs gouvernementaux d'accompagnement et d'alerte accessibles à distance, notamment le portail de signalement des violences arretonslesviolences.gouv.fr et la plateforme d'information egalite-femmes-hommes.gouv.fr.

« Être une femme en territoire rural, c'est la double peine : des femmes plus sujettes aux inégalités sociales et économiques et qui ont plus de difficultés à trouver de l'aide lorsqu'elles sont victimes de violences. La connaissance de ses droits est la première étape de l'émancipation. Il est fondamental que chaque femme

sache qu'elle a des droits et que les CIDFF sont là pour l'accompagner", selon Danielle Bousquet, présidente de la Fédération nationale des CIDFF.

Une mobilisation inédite des acteurs de proximité pour aller au plus proche des citoyens

Grâce à la mobilisation inédite de 5 acteurs clés dont les membres sont au contact quotidien avec le public dans les territoires ruraux – **Pôle Emploi, les Caisses de Sécurité Sociale, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France, l'Association des Maires de France et l'Association des maires ruraux de France**, cette campagne d'affichage – également déclinée sur les réseaux sociaux, sera relayée au plus près des citoyens sur l'ensemble du territoire.

En plus du volet grand public, une plaquette d'informations sera mise à disposition des acteurs partenaires pour leur permettre d'accompagner les femmes dans leur parcours. L'idée : faire d'eux des ambassadeurs des droits des femmes dans la ruralité.

Une campagne pour mettre en avant l'action des associations et du Gouvernement sur le terrain

Regroupant 98 centres à travers la France, le réseau des CIDFF met en place des dispositifs variés "d'aller vers" pour joindre les femmes les plus isolées, en tenant compte des spécificités du territoire où ils œuvrent tels que notamment le van itinérant Nina et Simon.e.s dans les Hauts-de-France et le Jura ; ou le projet « Point info femmes » en Haute-Corse, Saône-et-Loire, Orne, Tarn, Eure-et-Loir.

Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour l'accès aux droits des femmes dans les territoires ruraux. L'appel à projets destiné aux associations sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les territoires ruraux a été lancé dès 2021 par le secrétariat d'Etat à la ruralité et le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet AMI doté d'1,5 millions d'euros est piloté par l'ANCT et la Direction générale de la cohésion sociale. Il a permis d'accompagner 8 projets d'envergure nationale ou interrégionale (dont la fédération des CIDFF fait partie) pour l'information et la prise en charge des femmes en difficulté et 41 projets au plus près du terrain proposant notamment des dispositifs d'« aller-vers » (permanences mutualisées et itinérantes, sensibilisation, formation).

L'ensemble du **kit de communication** développé à l'occasion de cette campagne est à retrouver [ici](#).

« Protection contre les violences, égalité professionnelle, santé, services publics : pour les femmes en ruralité, accéder à ses droits peut parfois ressembler à un parcours du combattant. Je m'associe au travail essentiel de la FNCIDFF pour faciliter cet accès aux droits des femmes en zone rurale, afin que l'égalité règne sur l'ensemble de notre territoire. » *Bérangère Couillard (Ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations)*

« 11 millions de femmes vivent dans les territoires ruraux, soit une femme sur trois en France. A l'occasion de la journée internationale des femmes rurales le 15 octobre, je veux réaffirmer que l'accès aux droits des femmes en zone rurale est une de mes priorités.

Je veux saluer le travail accompli avec la FNCIDFF et sa contribution dans l'élaboration du plan France Ruralités. Le sujet des droits des femmes n'est pas suffisamment pris en compte dans nos politiques publiques et je veux le mettre en lumière en appelant à notre mobilisation collective.

Le Gouvernement a agi et je vais continuer à agir avec l'aide de tous les acteurs de terrain, notamment les collectivités territoriales, les élus, les structures et acteurs associatifs, ainsi que les bénévoles que je veux remercier pour leur engagement partout dans nos territoires.

Nous savons que les femmes en milieu rural ont un accès plus compliqué à l'emploi, aux services publics, aux offres de soins, aux modes de garde des enfants, aux commerces, aux associations et aux loisirs. La mobilité en est à l'origine et est à l'intersection de tous les sujets qui les touchent de près et au cœur de l'articulation des temps de vie.

C'est pourquoi, avec l'ANCT et le plan France Ruralités, nous sommes pleinement mobilisés pour une meilleure information, une meilleure accessibilité et un meilleur accompagnement des femmes dans nos territoires ruraux. » *Dominique Faure (Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité)*

A propos de la Fédération nationale des CIDFF :

Depuis 50 ans, la Fédération nationale des CIDFF (Centres d'Information sur les droits des femmes et des familles) exerce une mission d'intérêt général confiée par l'Etat visant à favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes ainsi qu'à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Lutte contre les violences, aide dans l'accès à l'emploi, à la formation et à la création d'entreprise, santé et sexualité, vie familiale et parentalité : ce ne sont pas moins de 100 000 femmes qui sont accompagnées chaque année dans les CIDFF par des équipes de professionnels pluridisciplinaires répartis dans 98 associations locales pour les informer gratuitement sur leurs droits.

A propos du Service d'information du Gouvernement :

Placé sous l'autorité de la Première Ministre, le Service d'Information du Gouvernement (SIG) travaille à la transformation de sa communication, au service d'une meilleure information pour les citoyens et d'une organisation plus efficace pour l'Etat. Pour ce faire, le SIG remplit ses missions selon trois axes :

- il analyse l'évolution de l'opinion publique et le traitement médiatique de l'action Gouvernementale ;
- il informe le grand public de l'action du Premier ministre et du Gouvernement;
- il pilote et coordonne au niveau interministériel la communication Gouvernementale.

Contacts presse :

Auriane DUPUY - Chargée du plaidoyer et des relations presse - Fédération nationale des CIDFF | presse@fncidff.fr | 07.86.68.23.73

HERVAGULT Mathilde | Service d'Information du Gouvernement | mathilde.hervagault@pm.gouv.fr